

N° de dossier : CPURB/2026/0016.

**DÉCISION DE NE PAS IMPOSER UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.**

Demande de Madame et Monsieur EROGLU Keziban - EROGLU Saban représentée par SPRL MAISONS BAIJOT en vue d'obtenir le permis d'urbanisme pour : Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale 4 chambres à : Rue des Ecoles à 6031 Monceau-sur-Sambre.

En application des dispositions des articles D.65. et R.21 du Livre Ier du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales, le Collège communal porte à la connaissance de la population que la demande dont question ne nécessite pas d'étude d'incidences sur l'environnement pour les motifs suivants :

*Au vu de la notice et des plans annexés à la demande, ce projet n'aura pas d'incidences probables directes et indirectes notamment sur l'homme, la faune et la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ainsi que sur l'interaction entre ces facteurs.*

*Au regard de ces différents éléments, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et il n'est, dès lors, pas nécessaire de réaliser une étude d'incidences.*

Charleroi, le 10 février 2026

Le Directeur général,  
Par délégation

Pour le Bourgmestre,  
Par délégation, en vertu de  
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.



(s) Frédéric FRAITURE,  
Inspecteur général

(s) Tanguy LUAMBUA,  
9ème Échevin

# CHARLEROI URBANISME

PAGE

1



Ville de Charleroi.  
N/REF : CPURB/2026/0016.

## Avis d'annonce de projet (annexe 25).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Collège communal est saisi d'une demande de permis d'urbanisme .

Madame et Monsieur EROGLU Keziban - EROGLU Saban , représentée par SPRL MAISONS BAIJOT, ont introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Rue des Ecoles à 6031 Monceau-sur-Sambre et cadastré(s) 17 B 645E2.

Le projet consiste en : Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale 4 chambres ; l'annonce de projet présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) : Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à révision ou à l'abrogation du schéma ou guide.

Dans le cas présent, la demande s'écarte des points suivants :

L'habitation projetée présentera une largeur de 8,00m et une longueur de 10,00m (80,00m<sup>2</sup> d'emprise au sol) alors qu'elle présentera un gabarit de type R+1+combles avec une toiture à deux pans et un faîte de toit orienté perpendiculairement à la voirie. Il sera fait usage d'une brique de ton rouge-brun pour le parement, une tuile de ton noir pour la couverture de toiture et le PVC de ton gris moyen pour les menuiseries. ;

- Elle est réalisée en vertu de l'article(des articles) D.IV.40 du CoDT.

L'annonce de projet se déroule du **17/02/2026 (date début affichage)** au **09/03/2026 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'annonce, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : [permisurbanisme@Charleroi.be](mailto:permisurbanisme@Charleroi.be) ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Emeric BRASSEUR, téléphone : 071/86.38.00, mail : [permisurbanisme@Charleroi.be](mailto:permisurbanisme@Charleroi.be), dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2026/0016, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale , du 23/02/2026 au 09/03/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l' Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : [PermisUrbanisme@Charleroi.be](mailto:PermisUrbanisme@Charleroi.be).

En date du 27/01/2026

Le Directeur général,  
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,  
Inspecteur général

Pour le Bourgmestre,  
Par délégation,  
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.



(s) Tanguy LUAMBUA,  
9ème Échevin

**CONTACT**  
Cellule Technique  
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1  
6060 GILLY  
T. 071/863800  
Mail : [PermisUrbanisme@Charleroi.be](mailto:PermisUrbanisme@Charleroi.be)